

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 3 novembre 2014, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Micheline Darveau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage et Dominique Labbé, sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2014;
3. Suivi du procès-verbal;
4. Correspondance et dépôt des états financiers comparatifs;
5. Adoption des dépenses;
6. Demande d'aide financière;
 - a) Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans;
 - b) Feuillet paroissial;
7. Dépôt du rapport de la mairesse et du plan triennal d'immobilisation (2015–2017);
8. Adoption du second projet de règlement numéro 014-122 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 03-41 afin que soient définies les conditions d'utilisation et les normes spécifiques à certains usages commerciaux et modifiées les dispositions relatives à l'implantation sur des terrains dans ou aux abords d'un talus »;
9. Avis de motion - Adoption du règlement numéro 014-122 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 03-41 afin que soient définies les conditions d'utilisation et les normes spécifiques à certains usages commerciaux et modifiées les dispositions relatives à l'implantation sur des terrains dans ou aux abords d'un talus »;
10. Avis de motion – Adoption du Règlement numéro 014-123 modifiant le règlement numéro 012-111 pourvoyant à la vidange des fosses septiques et à l'entretien et l'installation des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées;
11. Avis de motion – Adoption du Règlement numéro 014-124 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2015;
12. Résolution – Mandat à la MRC de l'Île d'Orléans pour la rédaction du plan d'urbanisme et harmonisation des règlements d'urbanisme;
13. Résolution – Adoption du Plan d'action local – Politique de la famille et des aînés de l'Île d'Orléans;

14. Résolution embauche – Surveillant loisirs;
15. Résolution – Achat et installation d'un nouveau réservoir à essence citerne municipale;
16. Résolution – Changement de date de la séance ordinaire de décembre 2014;
17. Varia
 - a) M.R.C.;
 - b) Rapports des activités des élus;
18. Période de questions;
19. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

014-120

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Michel Gagné appuyée par Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-121

Item 2 Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2014

L'adoption du procès-verbal est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 Suivi du procès-verbal

Item 4 Correspondance et dépôt de document

Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier dépose les états financiers comparatifs au 1^{er} novembre 2014.

014-122

Item 5 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 126 325,69 \$ en comptes payés et la somme de : 5 932,38 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 132 258,07 \$.

Il est proposé par Gaston Beaucage appuyé par Micheline Darveau, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière**

014-123

a) Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans

Il est proposé par Lauréanne Dion appuyé par Micheline Darveau et il est résolu que la somme de 300 \$ soit versée à la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans pour l'appuyer dans le succès de ses activités pour la saison 2014-2015.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-124

b) Feuillet paroissial

Il est proposé par Micheline Darveau appuyé par Gaston Beaucage

Et

Il est résolu

Que le Conseil municipal renouvelle la publicité de la Municipalité dans le feuillet paroissial de l'Île d'Orléans d'une somme de 100 \$;

Que cet engagement demeure valide annuellement tant que la tarification ne dépassera pas un maximum de 150 \$ par année plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 7 **Dépôt du rapport de la mairesse et du plan triennal d'immobilisation (2015–2017)**

Chères concitoyennes et chers concitoyens,
Membres du conseil municipal,
Membres de la direction et du personnel,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous présente l'état de la situation financière de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Ce rapport vous permettra de prendre connaissance de l'état actuel de nos finances selon l'information dont nous disposons en date du 1^{er} novembre 2014.

Encore cette année, notre situation financière se porte particulièrement bien, nous continuerons d'être vigilants et de gérer selon nos moyens tout en mettant en commun, avec les autres municipalités de l'Île, les charges qui ont avantage à être partagées.

Exercice 2014

Après une étude de l'état des revenus sur les dépenses au 1^{er} novembre 2014, nous pouvons vous affirmer que l'exercice se terminera, non seulement par un équilibre, mais par un surplus. L'état de revenus et affectations réels de : 719 487 \$ versus le budget de 756 753 \$ pour des dépenses et investissements réels de : 731 525 \$ et en tenant compte des revenus, des sommes à recevoir, des dépenses et des investissements à réaliser d'ici la fin de l'exercice nous pouvons compter terminer l'année 2014 avec un surplus d'environ 130 000 \$.

Il est important de vous rappeler ici que toutes les informations financières de la Municipalité sont disponibles pour vous, non seulement en ligne à l'onglet; rapports financiers de la section administration municipale de notre site Internet, mais également au bureau municipal.

Prochain budget

Dans les semaines à venir, le conseil municipal complétera le budget 2015. L'objectif poursuivi par le conseil est de faire progresser la qualité et la quantité de services offerts à la population. Nous devons tenir compte des dépenses additionnelles incompressibles ainsi que celles qui sont hors de notre contrôle, soient : la Sûreté du Québec, les quotes-parts de la MRC de l'Île d'Orléans (quote-part générale, service incendie, matières résiduelles, etc.) et la quote-part de la Communauté métropolitaine de Québec. Le budget sera présenté lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue le 15 décembre 2014.

Pour l'année 2015, la rémunération de la mairesse et les conseillers (ères) sera établie selon la rémunération actuelle augmentée selon l'indice des prix à la consommation du Canada à la fin octobre 2014. Pour les séances extraordinaires, il n'y a aucune augmentation et les rémunérations demeureront à 150 \$ pour la mairesse et à 50 \$ pour les conseillers (ères).

Dépôt du plan triennal d'immobilisation (2015-2017)

Pour les exercices financiers 2015-2016 et 2017, nous poursuivrons nos investissements tout en continuant d'être vigilants et de gérer selon la capacité de payer des citoyens. Je le dépose officiellement ce soir et il sera disponible pour consultation au bureau municipal dès demain 9 h.

Voici en complément d'information conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) la liste des contrats de plus de 2 000 \$ chacun totalisant un engagement supérieur à 25,000 \$ par fournisseur et des contrats de plus de 25 000 \$.

Charles-Auguste Fortier inc. CAF (Décompte final réseau d'égout)	143 326 \$
Entreprise Godin (Pavage rue Lemelin)	36 073 \$
Entreprise Gosselin & Tremblay (Travaux, drainage rue Lemelin, printemps 2014, travaux, préparation pavage rue Lemelin été 2014, reprofilage fossés route d'Argentenay été 2014)	60 707 \$
Luc Létourneau entrepreneur en déneigement	29 860 \$

Réalisation des projets municipaux 2014

- Entretien des chemins municipaux;
- Réfection des conduits pluviaux de la rue Lemelin;
- Suivi du site Internet de la Municipalité;
- Asphaltage d'une partie de la route d'Argentenay;
- Réfection de la rue Lemelin à la hauteur du centre le Sillon;
- Installation d'un compteur entre le deuxième étage et le sommet de la tour du Parc de la Tour du Nordet;
- Remise à neuf des panneaux d'interprétations installés au sommet de la tour du Parc de la Tour du Nordet;
- Installation deux bornes électriques pour voiture au Sillon;
- Installation d'une gloriette (subvention MADA);

Projets pour 2015

- Une rencontre avec la population concernant le pacte rural;

- Continuer de travailler sur le projet en développement durable au Parc de la Tour du Nordet;
(Organiser une journée ou soirée pour une collecte de fonds)
- Installation des nouveaux panneaux d'interprétation sous la véranda du bâtiment multifonctionnel au Parc de la Tour en collaboration de la Commission de la capitale nationale;
- Réfection toiture et ajout de gouttières au centre communautaire le Sillon;
- Continuer de travailler à la rentabilisation du centre communautaire le Sillon;
- Continuer l'embellissement du village;
- Renouveler le site Internet municipal;
- Ajout de défibrillateurs, nord et sud;
- Organisation d'une fête d'Halloween pour l'ensemble de l'Île à Saint-François;

Je tiens à remercier et féliciter les membres du conseil qui travaillent à l'intérêt de notre communauté et je tiens à souligner le dévouement et la contribution de tous les **bénévoles** qui ont collaboré de près ou de loin.

Comme vous pouvez le constater, votre conseil municipal, le directeur général, l'adjoint et les employés municipaux collaborent afin de répondre davantage aux besoins des citoyens de Saint-François. Je désire souligner l'excellent travail qu'ils accomplissent et je suis convaincu qu'avec le travail d'équipe, les projets seront portés à terme. Le bien-être et la qualité de vie des citoyens, la protection de notre environnement et le développement harmonieux de notre municipalité demeurent au centre de nos préoccupations.

En terminant, je voudrais souhaiter à chacun et chacune d'entre vous que l'année 2015 soit pour vous prospère et vous comble de bonheur.

Lina Labbé

Mairesse

014-125

**Item 8 Adoption du second projet de règlement numéro 014-122
« Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 03-41
afin que soient définies les conditions d'utilisation et les normes
spécifiques à certains usages commerciaux et modifiées les
dispositions relatives à l'implantation sur des terrains dans ou
aux abords d'un talus »**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement de zonage numéro 03-41 en date du 4 août 2003;

Attendu que plusieurs cas, qui ont été soumis au conseil, ont mis en lumière certains problèmes dans la réglementation existante;

Attendu la volonté du conseil que soit modifiée la réglementation en vigueur afin de permettre de corriger ces problèmes;

Attendu qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 6 octobre 2014;

Attendu qu'une séance publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 3 novembre 2014;

Attendu les pouvoirs habilitants et les obligations de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1);

En conséquence,

Il est proposé par Michel Gagné, appuyé de Dominique Labbé

Et

Il est résolu

Que le second projet de règlement numéro 014-122, modifiant le règlement de zonage numéro 03-41, afin que soient définies les conditions d'utilisation et les normes spécifiques à certains usages commerciaux et modifiées les dispositions relatives à l'implantation sur des terrains dans ou aux abords d'un talus, soit, et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 03-41 afin que soient établies les conditions et les normes spécifiques à l'utilisation commerciale d'une construction complémentaire sur une propriété à vocation principale résidentielle et de modifier les dispositions relatives à l'implantation sur des terrains dans ou aux abords d'un talus.

Article 2 : Modification au chapitre II - CLASSIFICATION DES USAGES

L'article 2.2.2.1 « Classe commerce et associé à l'usage habitation (Ca) » est modifié par l'ajout du texte suivant à la suite du second alinéa paragraphe 1° lequel se lit comme suit :

« 1° Dans la zone agricole provinciale, les usages numéro 1, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 14, 15 et 16 ne sont permis que pour les terrains adjacents à une rue publique, à une rue privée ou à une servitude de passage enregistrée ».

L'article 2.2.2.3 « **Classe commerce et service locaux et régionaux (Cc)** » est modifié par l'abrogation du paragraphe 27 ° lequel se lit comme suit :
« 27 ° *Magasin général, selon le code 45299991* » avec la note de bas de page : « 1
SCLAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCLAN) Canada 2012 »

Article 3 : Modification au chapitre VII – NORMES RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGES COMPLÉMENTAIRES

L'article 7.2.1 est modifié par le remplacement du contenu du paragraphe 12 par le suivant :

«12. un bâtiment complémentaire isolé pour les commerces et services de types (Ca) et (Cc).

Article 4 : Modification à l'Annexe A – Cahier des spécifications

Par l'abrogation du repère de note (1) à droite du point existant, au croisement de la colonne de la zone 2-CH et de la ligne « *Cc : Commerce et service locaux et régionaux* » du groupe « *Commerce et service* » et de la note « (1) : *Dans les constructions complémentaires : seuls les magasins généraux.* »

Article 5 : Modification de l'article 6.2.2

L'article 6.2.2 est modifié par le remplacement du contenu du 1^{er} alinéa par le suivant :

« Dans les talus de plus de 5 mètres de hauteur et présentant une inclinaison (pente) moyenne supérieure à 25 degrés par rapport à un plan horizontal, les normes suivantes s'appliquent... »

L'article 6.2.2 est modifié par l'ajout du paragraphe « d) » lequel se lit comme suit :

« d) S'il y a abattage d'arbres autorisé en vertu des situations nommées au paragraphe c), le reboisement des surfaces touchées est obligatoire. Les essences d'arbres indigènes sont à privilégier pour le reboisement. De plus, lorsqu'un arbre est abattu, il ne peut être dirigé dans un lac ou un cours d'eau et aucune modification du profil de talus ne doit en résulter.»

Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 9 **Avis de motion - Adoption du règlement numéro 014-122 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 03-41 afin que soient définies les conditions d'utilisation et les normes spécifiques à certains usages commerciaux et modifiées les dispositions relatives à l'implantation sur des terrains dans ou aux abords d'un talus »**

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 014-122 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 03-41 afin que soient définies les conditions d'utilisation et les normes spécifiques à certains usages commerciaux et modifiées les dispositions relatives à l'implantation sur des terrains dans ou aux abords d'un talus »

Item 10 **Avis de motion - Adoption du Règlement numéro 014-123 modifiant le règlement numéro 012-111 pourvoyant à la vidange des fosses septiques et à l'entretien et l'installation des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées**

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 014-123 modifiant le règlement numéro 012-111 pourvoyant à la vidange des fosses septiques et à l'entretien et l'installation des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées

Item 11 **Avis de motion - Adoption du Règlement numéro 014-124 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2015**

Gaston Beaucage donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 014-124 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2015

014-126

Item 12 **Résolution – Mandat à la MRC de l'Île d'Orléans pour la rédaction du plan d'urbanisme et harmonisation des règlements d'urbanisme**

Attendu que six réglementations d'urbanisme distinctes s'appliquent dans chacune des municipalités constituant le territoire de l'Île d'Orléans;

Attendu la disparité des normes d'un règlement à l'autre;

Attendu certaines caractéristiques propres à chaque municipalité, déjà bien connues et documentées, et qu'il y aurait lieu de maintenir;

Attendu la révision actuelle du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de l'Île d'Orléans;

Attendu que suivant cette révision une refonte, des plans et règlements d'urbanisme de chacune des municipalités de l'île, devra être effectuée;

Attendu l'opportunité, la pertinence et la volonté politique des élus de procéder à une harmonisation des règlements municipaux;

Attendu que les caractéristiques propres à chacune des municipalités se retrouveront à la suite des règlements harmonisés;

Attendu que tout au long du processus d'harmonisation, des projets de refonte des règlements seront présentés aux élus pour approbation;

Attendu que l'harmonisation de la réglementation d'urbanisme facilitera son application et une meilleure compréhension ainsi qu'un traitement plus équitable envers les citoyens;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Gagné, appuyé de Gaston Beaucage

Et

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans mandate la MRC de l'Île d'Orléans pour procéder à l'harmonisation des règlements d'urbanisme et la rédaction de ses plans d'urbanisme.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

014-127

Item 13 **Résolution – Adoption du Plan d'action local – Politique de la famille et des aînés de l'Île d'Orléans**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'est engagée dans la démarche d'élaboration de la Politique familiale et des aînés de l'Île d'Orléans par sa résolution 014-039 du 3 mars 2014;

Attendu que cette résolution avait pour objet l'élaboration d'une politique familiale intégrant la démarche Municipalité amie des aînés dans un délai de 12 mois »;

En conséquence,

Il est proposé par Micheline Darveau, appuyé de Dominique Labbé

Et

Il est résolu

Que le Plan d'action local de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans dans le cadre du projet de Politique de la famille et des aînés de l'Île d'Orléans soit adopté tel que déposé;

Que les actions prévues au Plan d'action local soient autorisées pour une période de trois années, sous réserve d'ajustements éventuels qui pourraient être requis par : des modifications à la Politique de la famille et des aînés de l'Île d'Orléans, des modifications du Plan d'action régional de la MRC de l'Île d'Orléans ou des modifications au Plan local; selon la volonté du conseil de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-128

Item 14 **Résolution embauche – Surveillant loisirs**

Attendu que le Conseil municipal a été satisfait des services offerts par Madame Christine Dallaire pour la surveillance des loisirs et de la patinoire lors des saisons 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;

Attendu que dans le cas du contrat de surveillance des loisirs, le Conseil peut octroyer le contrat de gré à gré;

En conséquence,

Il est proposé par Lauréanne Dion, appuyé de Michel Gagné

Et

Il est résolu

Que les services de madame Christine Dallaire soit retenus pour la surveillance des loisirs et de la patinoire saison 2014-2015;

Que le budget qui sera prévu pour l'opération de la surveillance des loisirs et de la patinoire saison 2014-2015 devra être respecté;

Que les services de madame Christine Dallaire seront rémunérés selon les heures d'opération réelles des loisirs et de la patinoire en respect de l'horaire prévu pour la saison 2014-2015 et selon les modalités établies par le conseil municipal;

Que Madame Lina Labbé mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans le contrat confirmant l'entente avec Madame Dallaire.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-129

Item 15 **Résolution – Achat et installation d'un nouveau réservoir à essence citerne municipale**

Attendu que dans le cadre de l'entente intervenue entre la Fabrique Sainte-Trinité-d'Orléans et la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans dans le dossier du réseau d'égout municipal, l'entière responsabilité de l'entretien et des équipements de la citerne municipale située derrière le centre le Sillon doit être assumée par la Municipalité;

Attendu que le réservoir à essence actuellement en fonction dans la citerne ne respecte pas les règles de conformité de l'assureur de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Micheline Darveau, appuyé de Gaston Beaucage

Et

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte de prendre à sa charge les frais de mise aux normes du réservoir à essence de la citerne;

Qu'une somme budgétaire de 5 000 \$ tout frais inclus soit prévue pour l'opération;

Que ce budget soit affecté à même l'excédent de fonctionnements de 2014 pour les frais qui seront engagés en 2014;

Que si des frais complémentaires devaient être affectés en 2015, ils le soient à même le budget prévu pour l'entretien général du centre communautaire le Sillon;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Attendu que l'horaire des séances ordinaires adopté par la résolution numéro 013-115 prévoyait une séance ordinaire le lundi 1^{er} décembre 2014;

Attendu qu'une modification à cet horaire par le Conseil municipal permettra de tenir le même soir la séance ordinaire de décembre ainsi que la séance extraordinaire sur le budget 2015;

Attendu que pour modifier cet horaire le Conseil municipal doit adopter une résolution et ensuite publier un avis public faisant état de la modification;

En conséquence,

Il est proposé par Lauréanne Dion, appuyé de Michel Gagné

Et

Il est résolu

Que la séance ordinaire prévue le lundi 1^{er} décembre 2014 soit reportée au lundi 15 décembre 2014 à 20 h à la salle du Conseil du centre le Sillon, 337, chemin Royal;

Que dès la levée de cette séance, soit ouverte la séance extraordinaire sur le budget 2015;

Qu'un avis public informant les citoyens de cette modification soit publié aux endroits habituels sur le territoire de la Municipalité, dans le journal Autour de l'Île et sur le site Internet municipal;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 17 **Varia**

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des activités des élus;

Item 18 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute 21 h 10 et se termine 21 h 15 pour une durée de 15 minutes.

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Michel Gagné, il est 21 h 15.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.